

Retour sur les « conclusions et préconisations de la commission de médiation concernant Solidaires Côte d'Or »

L'Union Syndicale Solidaires 21 réunie ce jour en Collectif d'Animation souhaite revenir sur le document transmis aux membres du CN de l'Union Syndicale Solidaires intitulé « conclusions et préconisations de la commission de médiation concernant Solidaires Côte-d'Or ».

Premièrement, nous devons indiquer que nous sommes satisfait.es que les conclusions de la commission de médiation ne font ressortir aucune violence sexiste et sexuelle au sein de Solidaires 21. Des faits que notre organisation contestait déjà lors du CN de juillet 2021. Lors de ce CN avait été évoqué, par une représentante du Secrétariat National (SN) de SOLIDAIRES, que SOLIDAIRES 21 mettait en œuvre un « harcèlement sexuel d'ambiance ». Malgré le caractère fortement diffamatoire de ces propos notre organisation n'avait alors pas souhaité réagir par voie judiciaire.

Deuxièmement, nous devons indiquer que nous sommes satisfait.es que les conclusions de la commission reconnaissent le rôle très actif de SOLIDAIRES 21 dans « *le mouvement social local* » (p.1 des conclusions) et que notre organisation « *accompagne les syndicats locaux et tient des permanences juridiques (défense syndicale, conseiller-es du salarié)* » (p.1 des conclusions).

Troisièmement, nous devons indiquer que nous sommes satisfait.es que les conclusions de la commission reconnaissent que la situation « conflictuelle » relève d'un conflit historique et politique évident (p.2 des conclusions) et de rien d'autre.

Néanmoins, et ce malgré quelques satisfactions, notre organisation interprofessionnelle souhaite revenir sur de nombreux éléments indiqués dans les « *conclusions et préconisations de la commission de médiation concernant Solidaires Côte d'Or* ».

Tout d'abord, nous n'avons eu de cesse de contester la composition de la commission, auprès de cette dernière mais aussi du SN. En effet, nous considérons que la présence dans ladite « commission de médiation » de la personne du SN ayant énoncé à notre rencontre des propos diffamatoires ne pouvait pas augurer d'un climat de confiance entre les différentes parties. Pire, cela indique qu'au sein de notre union syndicale, des individus peuvent être à la fois juge et partie.

Lorsque la commission de médiation affirme qu'elle s'est entretenue avec « *toutes les personnes et les structures qui ont été impactées de près ou de loin par les conflits qui ont traversé Solidaires 21 depuis plusieurs années* » (p.1 des

conclusions), nous affirmons que cela est faux. En effet, hormis une sollicitation de Solidaires Précaires 21 par la commission, aucune organisation syndicale participant à Solidaires 21 - et pourtant impactée fortement - n'a été sollicitée. Pour être complet, il s'avère que Solidaires Précaires 21 a renoncé à rencontrer ladite commission car celle-ci a refusé non seulement d'indiquer sur quoi l'audience allait porter, mais aussi de fournir des documents préparatoires à la rencontre.

Lorsque la commission évoque très brièvement un conflit politique (p.2 des conclusions), celle-ci indique à propos du salariat de Fabien Bauduin que « *toutes les structures [n'étaient] pas d'accord sur ce recrutement* » (p.2). Pourtant, cette même commission indique page 4 de ses conclusions que « *la démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales* ». Or, il n'est fait bruit d'aucune mesure ou sanction à l'encontre des personnes en responsabilité à l'époque et qui se sont vraisemblablement affranchies du respect de la démocratie syndicale. Dès lors, cela soulève de multiples questions relevant de l'éthique et de la morale à l'appréciation de chacun.e.

Concernant le fait « *qu'entre 2016 et 2018, à plusieurs reprises, des animateurs de Solidaires 21, et en particulier le salarié Fabien Bauduin, a fait de l'ingérence* » (p.2 des conclusions), nous nous étonnons de ne pas voir nommer les autres personnes susceptibles d'avoir commis des ingérences, ce qui relèverait du deux poids deux mesures.

De surcroît, « *il est à noter que Théo Contis, Samuel Garnier et Eloïse Farinelli, membres du bureau sont très proches de Fabien Bauduin* » (p.2 des conclusions) ; cette affirmation a comme seul objet de disqualifier une parole pourtant portée sous l'égide d'un mandat du Collectif d'Animation de SOLIDAIRES 21. Or, nous tenons à réaffirmer ici, qu'en effet, nous en avons plus qu'assez de gérer des dysfonctionnements issus notamment d'une décision de 2016 (p.2 des conclusions) et de conflits remontant parfois jusqu'à la période 2008-2009 (p.2 des conclusions). Surtout, il apparaît comme extrêmement pernicieux de vouloir absolument disqualifier les propos d'interlocuteurs.trices en désaccord avec la « lecture » de ladite « commission de médiation ».

La capacité de ces « conclusions » à asséner des éléments comme des vérités absolues pose clairement des questions lorsque celles-ci ne sont pas abondées par des faits identifiables par toutes et tous.

La clarté étant essentielle, nous confirmons la présence de Fabien Bauduin « *dans les locaux de Solidaires 21* » dans le cadre de son mandat renouvelé de conseiller du salarié, mais nous contestons avec vigueur le fait que cette personne « *anime les cortèges de Solidaires 21 en manifestation* » (p.2 des conclusions).

Il est indiqué que « *certains syndicats locaux ont définitivement pris leur distance avec Solidaires 21 et certains ont saisi leurs structures nationales et Solidaires national pour demander de réagir* » (p.2 des conclusions), néanmoins il est omis d'indiquer qu'une commission de résolution des conflits au sein de SOLIDAIRES 21 a été proposée en 2019, par Elie Lambert (co-secrétaire à l'époque) et que certains des syndicats membres de la coordination l'ont refusé, et aussi qu'une partie de la « commission femmes » de SOLIDAIRES 21 a refusé de dialoguer

avec l'autre partie. Bien que cela semble paraître insignifiant, il nous paraît important de le rappeler.

Nous sommes scandalisé.es de voir indiqué dans les conclusions que « *la commission de médiation a pu constater que des enregistrements ont été faits et diffusés à l'insu des deux membres du SN qui participaient à un CA de Solidaires 21 (en mars 2021)* » (p.2 des conclusions). Une nouvelle fois cela est un mensonge et relève de propos diffamatoires que nous ne pouvons plus tolérer à notre encontre. La commission sait pertinemment que cela ne s'est jamais produit. La commission sait aussi qu'à la fin de chaque CA, un procès-verbal est fait et diffusé aux structures. Nous avons d'ailleurs envoyé pour avis aux deux membres du SN notre projet de compte-rendu. La méthode employée pour disqualifier SOLIDAIRES 21 aujourd'hui est scandaleuse.

Dans ses conclusions, la commission indique « *nous nous étonnons par ailleurs que Solidaires 21 n'ait pas encore réagi à la teneur de vos propos inacceptables et nous sollicitons formellement le Secrétariat national pour intervention* » (p.3 des conclusions), or involontairement nous l'imaginons, elle oublie d'indiquer notre réponse à ce courriel :

Réponse en date du 16 mars 2022 à 16h32

« *Bonjour X,*

Bonjour les membres de la commission,

Bonjour les membres du SN,

Il n'y a absolument rien d'étonnant quant à une non réaction de la part de Solidaires 21 et pour plusieurs raisons :

- nous sommes tenu.e.s à distance par votre commission des discussions que vous menez avec les personnes que vous estimez importantes dans le cadre de vos travaux. Nous ne ferons donc pas exception ici.

- nous estimons que le message envoyé par le syndicat Précaires Solidaires concerne cette structure et vous membres de la commission.

- Solidaires 21 s'exprime après un débat lors de ses CA mensuels. Le prochain sera en avril.

- nous vous demandons de ne pas nous rendre schizophrènes en nous écartant de vos débats puis de nous demander d'y prendre part.

Par ailleurs, Solidaires 21 dispose d'un mandat très clair reconfirmé lors de son dernier CA le vendredi 04 mars 2022 et vous recevrez donc un mail dans les prochains jours, ainsi que le Secrétariat National, car comme nous vous l'avons indiqué, notre temps militant est destiné à la lutte en priorité et en ce moment il y a à faire.

Solidairement, »

SOLIDAIRES 21, lors de son Collectif d'Animation du lundi 04 avril 2022, a mis au vote l'exclusion de Précaires Solidaires 21 qui a été refusée.

Les conclusions de la commission énoncent que « *4 syndicats ont fait le choix de se coordonner au niveau du département* » (p.4), néanmoins à l'exception de SUD RAIL Bourgogne dont le retrait de SOLIDAIRES 21 est plus ancien, nous tenons à réexpliquer le contexte local. En effet, SUD PTT Bourgogne a été intensément présent dans SOLIDAIRES 21 jusqu'à son refus d'une commission de résolution des conflits au niveau local à l'automne 2019. Le rattachement de

SOLIDAIRES DOUANES à ladite « coordination SUD 21 » a été fait en dehors de tout cadre démocratique interne amenant la fédération à se retirer publiquement de cette commission lors du CN de juillet 2021. Par ailleurs, il faut expliquer que la Fédération SUD SANTE SOCIAUX dispose certes d'une structure départementale dans le 21 mais aussi d'une section rattachée à un autre département du fait de conflits locaux.

Les conclusions énoncent aussi que cette commission « a été mise en place temporairement dans l'attente de la résolution du conflit » mais oublie de préciser que lors du Comité National de juillet 2021, il a été réaffirmé que la seule entité légitime et statutaire interprofessionnelle sur le département était bien SOLIDAIRES 21.

De plus, si « en juillet 2018, Fabien Bauduin est parti de Solidaires 21 par une rupture conventionnelle en dénigrant l'Union dans un journal local » (p.2 des conclusions), il convient de préciser que cet article date de mai 2018 et que cette personne salariée était alors en conflit avec son employeur de l'époque, à savoir SOLIDAIRES 21. Néanmoins, sans vouloir exonérer les parties, il convient de rappeler que les conditions d'exercice du salariat de Fabien Bauduin ont été parasitées par des faits de chantage, de harcèlement et des intimidations. Cela est d'ailleurs à mettre en perspective avec le rapport d'étude de l'IRCAF rendu en mai 2021, évoquant les conditions de travail très fortement dégradées au sein l'Union Syndicale Solidaires.

Citons par exemple ce passage, à la page 35, évoquant les risques psychosociaux :

« la condition salariale implique une ambivalence consubstantielle : produire à la fois une valeur d'usage (contribuer à produire un produit ou un service concret) et une valeur d'échange (contribuer à réaliser un bénéfice financier pour l'instance qui paie l'activité). Elle tend donc en elle-même à rendre « schizophrène » [...] Il est apparu que les salarié.es de l'USS qui portent par ailleurs un mandat électif au sein de l'USS ou d'une des structures qui la compose, se trouvent pris à la fois dans la condition de salarié et dans celle d'employeur. »

Ou encore, page 37 :

« Cette personnalisation à outrance, née d'une volonté de ne pas personnaliser, peut devenir problématique quand apparaissent des tensions, qu'elles soient « politiques » (de l'ordre des positionnements dans les débats en cours au sein de l'USS) ou relevant des relations entre un employé et son employeur (la frontière entre les deux n'étant jamais, comme nous l'avons vu, réellement fixée) car elle tend à les amplifier. »

« Plusieurs salarié.es nous font part de situations dans lesquelles elles estiment qu'elles ont dû subir dans leur travail leur positionnement politique (prise de positions dans les débats en cours dans l'USS) ou personnel (proximité avec d'autres militants de l'USS). Par exemple par : de la non collaboration, des comportements déplaisants et déplacés, des remises en cause du professionnalisme ou du militantisme. Dans un contexte de difficultés inhérentes aux différents statuts de militants, rémunérés ou non, et à leur articulation au sein de collectifs de travail communs, l'absence de définition précise et formalisée des attendus des postes de travail des salarié.es de l'USS est un facteur d'aggravations des tensions qui naissent inévitablement dans le travail. Et prive les salarié.es d'une ressource face à ces tensions, la fiche de poste. »

Plus largement, ce conflit soulève une nouvelle fois et très concrètement la question du salariat dans nos structures militantes et d'un syndicat devenant de fait « patron ».

Par ailleurs, dans le cadre des entretiens menés par la commission de médiation, il a été dit à des personnels d'un hôpital psychiatrique que si elles et eux

n'avaient « *jamais eu de problème avec Fabien Bauduin* » c'est « *que travaillant en psychiatrie* », iels avaient « *l'habitude de travailler avec des personnalités difficiles* ». Nous condamnons avec la plus grande fermeté les propos tenus par les membres de la commission de médiation à cette occasion.

Évidemment, notre organisation interprofessionnelle souhaite s'attarder sur les « *préconisations de la commission de médiation concernant Solidaires Côte d'Or* ». En effet, ces dernières sont plus que proches des demandes exigées dès l'hiver 2021 par la « *Coordination SUD 21* » et cela renforce la portée politique de ce conflit et de sa gestion par la commission.

Nous souhaitons revenir avant le CN sur la deuxième préconisation qui est la suivante : « *il semble indispensable qu'une assemblée générale extraordinaire se tienne avec tous les syndicats composants Solidaires* » (p.4 des conclusions), préconisation vécue unanimement par les organisations membres de notre Union syndicale comme une marque de mépris réitérée à l'encontre du travail de reconstruction fourni et des multiples mains tendues ces dernières années, ce qui avait été exposé dans un courrier en date du 21 mars 2022, fait par SOLIDAIRES 21 à la commission de « médiation » ainsi qu'au SN, que nous retranscrivons ci-dessous :

« Cher.e.s membres de la commission de médiation dite de « Solidaires 21 », Cher.e.s membres du Secrétariat National de Solidaires,

Vous trouverez ci-dessous une contribution écrite décidée collectivement lors du Collectif d'Animation de Solidaires 21 du vendredi 4 mars 2022.

Nous, membres de Solidaires 21, souhaitons vous faire part de notre ressenti quant à la commission de médiation, à ce qu'elle véhicule et à ce qu'elle génère.

La clarté étant essentielle, nous tenons à réaffirmer dès à présent, que nous ne contestons pas la mise en œuvre de ladite commission décidée lors du CN de juillet 2021 avec pour objectif annoncé une tentative de résolution du conflit à l'aide de préconisations non-contraignantes, décision que notre Union Syndicale Solidaires 21 a d'ailleurs voté dans l'espoir d'une mise à plat des faits ayant conduit à cette situation de blocage destructeur, et ce, malgré le format accusatoire et déséquilibré pris par ce point de l'ordre du jour de ce CN. Nous tenons aussi à rappeler sans détour que nous soutenons les victimes de violences sexistes et sexuelles.

L'Union Syndicale fait ses choix et nous les acceptons, néanmoins nous tenions à souligner que le cadre qui en est ressorti porte en lui plusieurs questions.

Depuis plus près de trois ans, pour les militant.es mandaté.es par les structures membres de Solidaires 21, le diagnostic de départ reste le même. Il s'agit d'un conflit politique entre différentes structures et différentes personnes qui dure maintenant depuis fin 2015 et dont les prémices datent certainement d'auparavant. Nous tenons toutefois à dénoncer cette « nationalisation » d'un conflit qui aurait pu et dû se résoudre au niveau local, ce qui, nous le rappelons, n'est pas de notre fait.

Bien que cette « nationalisation » semble vouloir s'asseoir depuis maintenant trois ans sur les statuts en vigueur à l'époque au sein de Solidaires 21, nous tenons une fois de plus rappeler le refus de certain.e.s de régler ces divers épisodes au sein d'une commission locale de résolution de conflits ou à travers la « commission Femmes » de Solidaires 21. Il y a là un fait majeur politique, une situation ubuesque, le début d'un engrenage ravageur.

Par ailleurs, nous avons, depuis le début de l'instauration de cette commission de médiation, expliqué que la situation ancienne, ne concerne en conscience ni les membres actuels du bureau de Solidaires 21 ni même une grande partie des structures qui font vivre depuis 2019 l'Union Syndicale Solidaires 21.

De surcroît, nous avons fait le choix évident à nos yeux de la transparence dans la reconstruction de Solidaires 21, vous êtes ainsi au courant que nous avons contesté la composition de la

commission et que nous restons toujours ahuri.e.s face aux propos diffamatoires tenus à notre rencontre lors du CN de juillet 2021.

Le préambule étant terminé, nous allons prendre soin de revenir sur les éléments évoqués ci-dessus.

Tout d'abord, les départs de personnes ou d'organisations syndicales de Solidaires 21, à partir de 2017/2018 par stratégie politique, par ambition individuelle ou par consternation a fait que la structure interprofessionnelle s'est retrouvée en ruine lors du dernier trimestre 2019. Face à cette situation, plusieurs structures professionnelles et par leur biais plusieurs militant.e.s ont décidé de se fédérer pour continuer une action interprofessionnelle primordiale dans le cadre d'un syndicalisme de transformation sociale. Au sein de ces structures et parmi les personnes investies, un grand nombre a exprimé une lassitude vis-à-vis des attitudes politiciennes, en cours depuis plusieurs années, par des gens membres d'organisations syndicales de Solidaires ; et une majorité, n'étant que récemment investies à l'époque, n'avait pas de connaissance sur les luttes intestines joliment nommées « conflits ». Ce « retroussage de manches collectif » a permis que Solidaires existe à l'échelon départemental, que l'Union existe tant dans l'intersyndicale locale, que par les actions militantes dans une période de très fortes mobilisations sociales où nous estimions que Solidaires se devait d'exister et de prendre la place qui est la sienne.

En parallèle de l'intense mobilisation sociale qu'a été la lutte contre la réforme des retraites de Macron, nous avons fait le choix de reconstruire Solidaires 21 sur des bases saines et sereines, et de considérer l'interpro comme un lieu collectif positif. C'est animé par cette volonté que plusieurs personnes (issues de nombreuses structures syndicales différentes dont vous avez la liste) ont décidé de faire une réécriture collective des statuts de Solidaires 21 pour répondre à une exigence de transparence, à la volonté d'une gestion la plus horizontale possible et de faire face aussi à des réalités locales (notamment l'animation de l'interpro par des personnes issues du secteur privé, du public, mais surtout sans aucune décharge syndicale). Cette réécriture, sur plusieurs mois, a été un acte militant intense et mobilisateur permettant à chacun.e de réfléchir et de se projeter dans l'avenir grâce à des débats très enrichissants. Ce travail a été mené sur plus de douze mois pour laisser le temps à chacun.e de s'exprimer, de partager ses envies, ses expériences, ses espoirs et pour trouver collectivement les moyens d'agir pour nos combats communs. Aujourd'hui, jour où nous écrivons ces lignes, nous vous affirmons notre fierté quant à ce travail collectif qui nous a toutes et tous enrichi.e.s. La validation des nouveaux statuts de Solidaires 21 et le nouveau processus de prise de décision portent leurs fruits. En effet, les Collectifs d'Animation sont riches en participation, l'AG annuelle a été un franc succès avec près de 30 personnes présentes sur la journée, nous avons chaque semaine des échanges avec des personnes souhaitant se syndiquer, nous accompagnons bien évidemment des salarié.e.s en grande difficulté face à leurs employeurs.euses et enfin nous estimons avoir replacé Solidaires 21 dans le milieu syndical et militant local étant à l'initiative de plusieurs mouvements. Bien évidemment, ce n'est qu'un début et nous avons la farouche volonté de faire encore plus, c'est en tout cas ce que nous nous efforçons à faire.

Néanmoins, cette volonté pourtant très forte est amoindrie par les coups bas subis depuis maintenant plusieurs mois ; nous pouvons aujourd'hui dire depuis plus de deux ans.

Dans ce courrier, il nous apparaît nécessaire et évident de revenir sur le CN de juillet 2021 qui plusieurs mois après nous questionne toujours autant sur les procédés en cours au sein de l'Union Syndicale Solidaires. En effet, lors de celui-ci (et même avant, via une contribution écrite de la Fédération SUD PTT et au sein d'un « échange » dans la Commission Femmes) des propos diffamatoires ont été tenus contre Solidaires 21 dans sa globalité sans que cela ne choque personne. Pour rappel, même si vous trouverez les propos dans le CR du CN, il a été indiqué que Solidaires 21 sous sa forme actuelle était un espace où en son sein il n'y avait « pas de harcèlement sexuel » mais qu'il y avait « du harcèlement sexuel d'ambiance » (fort heureusement répréhensible par la Loi). Si la première de ces deux affirmations a conforté notre position, car nous le répétons encore une fois, il n'y a pas de harcèlement sexuel au sein de Solidaires 21 et il n'y en a jamais eu (la personne ayant tenu des propos immondes a été exclue par sa structure dès 2019 et démandatée dans la foulée de son « statut » de conseiller du salarié de Solidaires 21 à la demande de sa structure). La seconde affirmation quant à elle nous a provoqué un haut le cœur quant à l'affirmation d'un harcèlement sexuel d'ambiance. Il apparaît donc qu'au sein de l'Union chacun.e peut énoncer des immondicités sans nécessité de les étayer. Ce qui est d'autant plus gênant que cette affirmation a été le fait d'une Fédération en première ligne du conflit historique (nommons-le ainsi quand on sait depuis quand la situation est complexe à Solidaires 21) et par une membre du Secrétariat National (Cybèle David).

Comme nous vous l'avons indiqué plus haut, nous pensons faire preuve de la plus grande transparence possible et c'est pour cela que par courriel en date du 14 janvier 2022 aux membres de la « commission de médiation », nous avons écrit :

« [...]En effet, les contre-vérités déployées et les divagations énoncées ces derniers mois et notamment lors du CN de juillet (courrier de la fédération SUD PTT mais aussi propos de Cybèle sur le harcèlement sexuel d'ambiance en cours actuellement au sein de Solidaires 21) font que nous exigeons de connaître le programme de rencontre pour que nous puissions avoir confiance.

Nous vous le rappelons, nous sommes favorables à être enregistré.e, à vous fournir encore plus de documents, mais surtout nous voulons que cette situation cesse le plus rapidement possible car nous sommes aujourd'hui en janvier 2022 et beaucoup des acteurs.trices de la période 2014-2020 sont décédé.es, ne militent plus, ne sont plus dans les différents syndicats de Solidaires ou sont alors à des responsabilités bien différentes au sein de l'Union Syndicale Solidaires.[...] ».

Nous estimions à l'époque et c'est toujours le cas, qu'il est problématique d'avoir dans une « commission de médiation » une ou des personnes tenant des propos tombant sous le coup de la diffamation mais, nous constatons dans le même temps que cela ne perturbe visiblement pas grand monde, démontrant de fait la nécessité de construire des cadres collectifs dénués d'enjeux de pouvoir.

Malheureusement, les quelques échanges entre Solidaires 21 et la commission, ou bien avec d'autres « parties prenantes » confirment notre posture plus que dubitative. En effet, les membres de notre bureau à qui nous avons délégué la gestion de cette tentative de (re)médiation éprouvent un sentiment de gâchis, de tristesse et de très fort agacement face aux questions posées sous des angles pour le moins orientés. Les questions affirmatives ne permettent pas de répondre convenablement lorsqu'une grande partie des membres du bureau n'ont pas l'historicité nécessaire et c'est à chaque fois des recherches a posteriori qui peuvent contredire (ou affirmer) les propos tenus par des membres de la commission. Si cette dernière le souhaite, alors nous pourrions y répondre une nouvelle fois. Les membres du bureau expriment partager un sentiment les rapprochant des « Sorcières d'Akelarre ». Nous sommes interloqué.e.s par le fait que la commission n'ait pas contacté l'ensemble des parties prenantes et, notamment les structures syndicales adhérentes, préférant une lecture « bloc contre bloc » ce qui n'est en aucun cas notre perception de la situation. Il apparaît évident que la « nationalisation » d'un problème local est un problème en soit du fait même qu'elle permet le refus de résolution dans le cadre départemental existant, et que si la commission souhaite sincèrement proposer des pistes de sorties par le haut alors celle-ci doit rencontrer bien plus d'acteurs.trices, avoir un regard à la fois plus large et plus fin.

Nous, membres du CA de Solidaires 21, regrettons les pistes évoquées lors du dernier entretien avec un membre du bureau de Solidaires 21 (Théo Contis) et notamment les propos portant sur « l'opportunité d'organiser un congrès extraordinaire pour mettre en débat les nouveaux statuts pour reconstruire ». Nous considérons cette proposition comme une négation de l'investissement de nombreuses et nombreux militant.e.s depuis près de trois ans, mais aussi comme une négation des multiples mains-tendues de l'US Solidaires 21 vers les structures initiatrices d'une nationalisation du « conflit », Cette proposition apparaît comme porteuse, en son sein, d'une forte capacité de démotivation généralisée qu'il faudra assumer par l'ensemble des parties prenantes.

En effet, nombre de nos militant.e.s sont plus que fatigué.e.s de voir sans cesse leurs efforts, leur travail militant, mais aussi leur intégrité régulièrement réduit.e.s en miette par de nouvelles affirmations calomnieuses envers elles et eux. Certain.e.s ont déjà jeté l'éponge, par choix mais aussi par obligation, leur santé physique et psychique s'en trouvant mise en jeu. Ici, ce n'est pas du pathos qui exprimé mais la réalité d'une situation insupportable où la démarche inquisitrice de la commission dite de (re)médiation entraîne une grande violence symbolique et psychologique.

[...] Nous ne savons pas ce que vous ferez de ce courriel mais il était pour nous absolument vital pour la pérennité à court terme de l'US Solidaires 21 et de ses actions militantes de vous le faire. Pour conclure, nous vous indiquons que nous prendrons position quant aux préconisations rendues par ladite commission mais que, dans tous les cas, nous nous engageons à confirmer nos engagements auprès de la Commission Internationale (et notamment de Nara et Verveine) pour contribuer à l'organisation du Congrès se tenant du 22 au 24 avril à Dijon.

Solidairement,

L'Union Syndicale Solidaires 21 »

Par ailleurs, nous constatons qu'une partie des préconisations et notamment la demande de mise en retrait de militants au sein de plusieurs structures relèvent de l'ingérence et questionne grandement le périmètre d'intervention de la commission. Nous réaffirmons notre opposition à vouloir « couper des têtes » dans ce conflit. Cette proposition de perte de droits de manière temporaire ou définitive n'est clairement pas satisfaisante et démontre de la part de la commission une incapacité à imaginer possible l'évolution des personnes après de longues années.

Toujours concernant les préconisations, il apparaît évident que la requête de la commission quant à sa volonté de « *s'assurer du suivi des préconisations qui seront adoptées par le Comité National de juillet* » (p.4 des conclusions) n'est pas tenable. Tout d'abord, cela n'était pas le mandat proposé lors du CN de juillet 2021 modifiant dès lors la perception initiale de la mise en œuvre de cette commission. Alors que la commission s'est comportée de manière inquisitrice, alors que la commission est juge et partie, cette dernière souhaiterait maintenant devenir juge d'applications des peines, cela fait beaucoup. Trop pour nous.

Plus globalement, concernant l'ensemble des « préconisations », nous attendons le CN de juillet 2022 et les débats qui y seront portés pour prendre une décision au niveau local sur les suites à donner, et ce, lors de notre CA de septembre 2022.

En dernier lieu, l'Union syndicale Solidaires 21 souhaite revenir sur un tournant majeur et révélateur de ce conflit politique pourtant ignoré dans les quatre pages de conclusions. Lors du CN de juillet 2021, nous avons été abasourdis par le positionnement du camarade représentant de Solidaires 71 qui avait appuyé par écrit des propos diffamatoires à notre encontre et affirmé de manière mensongère que nous n'avions pas participé aux « élections TPE-TPA » alors même que nous avons passé tout l'hiver et le printemps à échanger par téléphone et courriels sur les différentes actions militantes mises en place dans nos départements respectifs pour ces élections. Nous avons appris par la suite que des membres de la « Coordination SUD 21 » avaient demandé à être reçus et entendus par des membres du bureau SOLIDAIRES 71, peu avant le CN de juillet 2021. Dès lors, ce nouveau positionnement nous est collectivement apparu sous un jour nouveau, entre réseaux interpersonnels et prises de position politiques. Cela aurait pu s'arrêter là mais, malheureusement, ce ne fut pas le cas, bien au contraire. Le 19 octobre 2021 deux militant.es investi.es à SOLIDAIRES 21 ont été agressé.es verbalement et intimidé.es physiquement dans le local de Solidaires 71 par un membre du bureau, en amont d'une manifestation en Saône-et-Loire. Dès lors, nous avons demandé aux camarades du 71 de se rencontrer pour échanger et sortir rapidement de cette situation inacceptable qui semblait dériver dangereusement. Ces derniers n'ont jamais répondu à nos requêtes par courriel ou par téléphone. Depuis, nous avons appris que des membres de SOLIDAIRES 71 ont déposé conjointement en préfecture une manifestation avec un représentant du parti politique de Florian Philippot, à savoir le parti « Les Patriotes ». Nous avons indiqué à la commission de médiation, ainsi qu'au SN, les faits dont avaient été victimes des membres de SOLIDAIRES 21, et n'avons, à cette heure, jamais eu la moindre réponse.

Solidairement,

L'Union Syndicale Solidaires 21

Ps 1 : Excusez-nous pour la longueur du mail mais il nous semblait important d'apporter un autre regard ;

Ps 2 : Croyez en notre attachement profond aux valeurs de SOLIDAIRES ;

Ps 3 : Sachez que nous nous sentons malheureusement tenu.es de préciser entre camarades pourtant, que pour l'ensemble des éléments énoncés, nous disposons de traces écrites.